



## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 JUILLET 2011

---

**Présents :** Philippe FALKENAU – Eveline NICOLAS – Claude BOUHELIER - Stanislas HALAMA – Françoise LEDOUX - Guillaume MARECHAL – Philippe PORCHER – Christophe KROL - Michel CAILLOUX - Philippe HULOT - Bernard VERSCHELDEM - Alain TROUVE -- Sandra DINET - Sylvie BERTIN - Cécile GAUVILLE HERBET -

**Absents excusés:** Mireille FALQUE pouvoir à Philippe FALKENAU  
Henri KIRIEL pouvoir à Bernard VERSCHELDEM  
Jacky MELIQUE pouvoir à Claude BOUHELIER  
Maurice OUERFELLI pouvoir à Philippe PORCHER

Guillaume MARECHAL est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du Jour :

- Délibération relative au mandat à donner à l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local de l'Oise) pour acquérir le terrain et la maison ESTEVE
- Annulation de la délibération du 30 juin 2011 relative à la réalisation d'un emprunt sur l'eau
- Emprunt sur le budget de l'eau
- Emprunt sur le budget de la commune

### **Délibération relative au mandat à donner à l'EPFL (Etablissement Public Foncier Local de l'Oise) pour acquérir le terrain et la maison ESTEVE :**

Après rappel du fonctionnement de l'EPFLO, le débat s'installe au sein du Conseil Municipal sur la nature du projet qui pourrait être développé. A ce stade, des contacts ont été pris avec la SA HLM de Beauvais, qui a élaboré un avant projet qui servira de base au montage du dossier pour mandater l'EPFLO.

Monsieur Le Maire précise que ce dossier sera débattu lors de la commission d'urbanisme prévue début septembre.

Après échanges, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à donner mandat à l'EPFLO pour ce projet par 18 voix Pour et 1 abstention (C. KROL).

### **Annulation de la délibération du 30 juin 2011 relative à la réalisation d'un emprunt sur l'eau :**

Claude BOUHELIER informe le Conseil Municipal que la délibération du 30 juin 2011 qui concerne la proposition du Crédit Agricole pour l'emprunt de 70 000 euros doit être annulée.

En effet, les conditions de l'emprunt du Crédit Agricole étaient valables jusqu'au 30 juin 2011.

Le taux a été réactualisé : 4.07 % au lieu de 3.78 %.

Compte tenu de la proposition plus intéressante d'un autre organisme bancaire, il est demandé au conseil municipal d'annuler la délibération n° 33 du 30 juin 2011.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette décision.

### **Emprunt sur le budget de l'eau :**

Claude BOUHELIER présente la proposition de la Caisse d'Epargne valable jusqu'au 15 juillet 2011.

Montant du Prêt : 70 000 euros  
Durée du prêt : 10 ans  
Taux d'intérêt fixe : 3.93 %  
Périodicité : trimestrielle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne de Picardie.

### **Emprunt sur le budget de la commune :**

Monsieur Le Maire rappelle qu'il y a lieu d'avoir recours à un emprunt de 210 000 euros sur le budget de la commune pour les travaux de voirie du lotissement de la Raizière.

Il informe le Conseil Municipal que 3 banques ont été sollicitées et que leurs propositions ont été étudiées.

Claude BOUHELIER présente la proposition de la Caisse d'Epargne qui lui paraît la plus intéressante.

Montant du Prêt : 210 000 euros  
Durée du prêt : 15 ans  
Taux d'intérêt fixe : 4.34 %  
Périodicité : trimestrielle

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise Monsieur Le Maire à signer le contrat de prêt avec la Caisse d'Epargne de Picardie.

La séance est levée à heures 20 :30

**Pour Le Maire et par délégation**

**Eveline NICOLAS  
Première Adjointe**